# Mutations intra – mode d'emploi

## Le mouvement inter-académique

Les différentes commissions d'affectation ont lieu du 4 au 13 mars.
Tous les stagiaires connaîtront donc leur académie d'affectation au plus tard le 13 mars.

## Le mouvement intra-académique

Tous les stagiaires doivent y participer (sauf si un poste est obtenu au mouvement spécifique national).
Il faudra formuler des **vœux à l'intérieur de l'académie d'affectation**.
– **Chaque académie édite sa propre circulaire**. Les règles sont donc différentes d'une académie à l'autre (par ex : la bonification 50 pts stagiaire peut être utilisée sur les académies de Versailles ou Créteil, mais pas sur l'académie de Nantes).
– De même, **chaque académie fixe la période d'ouverture du serveur** pour la saisie des vœux (du 16 au 27/03 pour Nantes, du 20/03 au 03/04 pour Versailles, etc)
– Le système est plus complexe que celui du mouvement inter puisque **différents types de vœux peuvent être effectués** (vœux portant sur un établissement, une commune, un groupe de communes, tout poste fixe dans un département, zone de remplacement, établissement classé REP ou REP+, vœu « typé » lycée/collège, poste spécifique académique, …) et le barème peut varier en fonction du type du vœu.
– A la fermeture du serveur, vous recevrez une **confirmation de demande** dans votre établissement. Il faudra la signer et éventuellement joindre toutes les **pièces justificatives** pour les bonifications.

## Quelques conseils

Les règles du mouvement sont communes à tous les personnels mais **chaque stratégie est individuelle**. Elle dépend entre autres de :
– la discipline (départements plus ou moins difficiles à obtenir),
– la situation familiale (rapprochement de conjoint, enfant(s), etc)
– la situation professionnelle antérieure (ex contractuel avec conditions d'ancienneté, ex titulaire d'un autre corps de la fonction publique, ex AED, etc).

➔ **Il est donc important de se faire conseiller. Le Sgen-CFDT a des élus dans tous les corps (PLP, certifiés, CPE, agrégés) et siège donc à toutes les commissions d'affectation.**
**Nous pouvons donc proposer un suivi personnalisé et efficace, en donnant bien sûr la priorité aux adhérents.**

## Site

Toutes les **infos sur les mutations** sur www.sgen-cfdt-plus.org (rubrique second degré)
Possibilité de créer une **fiche de suivi individualisée** sur http://v2.sgenplus.cfdt.fr/
Une fois la fiche de suivi créée, tu peux communiquer par mail avec **les élus Sgen de ton académie d'affectation**. Ils pourront te renseigner et te conseiller sur la meilleure stratégie en fonction de ta situation et de tes souhaits. Ils pourront aussi mieux te défendre lors des différentes commissions.

## Contact

Fabrice COUSIN, chargé du suivi des stagiaires 2nd degré pour le Sgen-CFDT des Pays de Loire

**Mail** : fabricecousin.sgen@gmail.com **Tél** : **06 72 89 68 50**

**06 74 20 83 98 pour les PLP (Isabelle CARO)**